

# REGLEMENT INTERIEUR

## Salle activités gymniques et acrobatiques

Tout utilisateur d'appareil appartenant au Club de l'Avenir Evianais doit fournir **un certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la discipline requise.

### TENUE ET HYGIENE

- Pour la pratique, chacun doit prévoir une tenue adaptée à la pratique des activités gymniques et acrobatiques.

Pour des raisons d'hygiène, de facilité d'entretien du gymnase et de respect du matériel, **l'accès aux salles d'entraînement est interdit aux chaussures de ville et de sport ayant servi à l'extérieur.**

- La circulation dans la salle doit se faire en **chaussettes blanches propres tirées du sac**, chaussons à semelles blanches, ainsi que baskets de salle propres ou claquettes.

- La pratique torse-nu est interdite pour les garçons, **et les petits tops à bretelles sont interdits pour les filles.** Les tenues des gymnastes restent sous le contrôle des entraîneurs présents dans la salle.

- Tout adhérent n'ayant pas la tenue adéquate sera exclu du cours.

- Il est interdit de se déshabiller en dehors des vestiaires.

- **Les bijoux** (montres, bracelets, bagues, colliers, piercing, boucles d'oreilles...) doivent être enlevés.

- Les adhérents ayant des **cheveux longs et mi-longs** sont priés de les attacher.

- **Seules les bouteilles d'eau sont autorisées** à l'intérieur de la salle et seront récupérées en fin d'entraînement par les gymnastes.

- Et Il est **interdit de manger**, cracher, fumer et mâcher du chewing-gum.

- Les **animaux sont interdits** à l'intérieur du complexe sportif.

## FREQUENTATION DES COURS

Il est demandé impérativement à chacun de **respecter les horaires** de début et de fin des cours.

A la fin de son cours chaque adhérent doit quitter le lieu d'entraînement.

**L'accompagnement des mineurs** doit se faire jusqu'au lieu d'entraînement afin de s'assurer que la séance ait bien lieu.

Toute modification d'horaires d'entraînement est signalée aux enfants et présentée sur le panneau d'affichage.

Toute absence doit impérativement être signalée au secrétariat.

## OCCUPATION DE LA SALLE

Capacité maximale d'accueil : 80 personnes (hors cas particuliers).

## RESPONSABILITE – FREQUENTATION DES COURS

Avant le début des cours **aucun adhérent ne doit pénétrer à l'intérieur de la salle**.

**L'encadrement par une personne diplômée ou légalement responsable est obligatoire.**

Lorsque des cours se succèdent, les adhérents en attente de leur cours patientent dans les vestiaires ou dans le hall.

Il est demandé aux personnes accompagnant un enfant de ne pas pénétrer à l'intérieur des salles d'entraînement.

**Toute personne n'ayant pas entraîné n'est pas acceptée dans la salle.**

Seuls les entraîneurs sont autorisés à filmer leurs gymnastes.

## UTILISATION DE LA SALLE

La musique d'ambiance est acceptée si accord de tous les entraîneurs présents.

Une utilisation « conventionnelle » des agrès et du matériel sportif mis à la disposition des groupes est demandée.

Toutes manipulations d'agrès doivent se faire sous la direction des moniteurs ou des responsables.

Le seul produit autorisé sur les agrès est la **magnésie**. Merci de l'utiliser en quantité raisonnable, à bon escient et bien au-dessus du bac puis de ranger les blocs restants dans les bacs spécifiques après utilisation.

### **Rangement des tapis et matériel divers :**

A chaque changement d'agrès, libérez les moquettes de tout matériel (pistes de tumbling et praticable) ; les barres fixes et asymétriques sont à remettre à une hauteur accessible à tous (hauteur minimum d'1m50 pour toutes barres fixes)

Dans le cas d'utilisation de matériel à angles vifs sur les moquettes et sur les tapis (caissons inclinés, tremplins, bancs ...) se servir de tapis de protection.

Les tapis ou tout matériel ne doivent pas être traînés mais portés ; les tapis de réception, caissons, tremplins, mini-trampoline peuvent rester en place mais de manière ordonnée.

### **Fosses :**

Il est interdit de sauter et de marcher dans les fosses en dehors des exercices adaptés.

Cet outil pédagogique n'est pas une aire de jeux.

Pour les réceptions arrivées sur les pieds, mettre obligatoirement un sur-tapis spécifique fosse

En fin d'entraînement les fosses doivent être libérées de tout tapis (excepté les sur-tapis spécifiques)

### **Trampolines :**

Pour des raisons de sécurité, aucun sportif ne peut utiliser le trampoline sans la présence de l'entraîneur ainsi que des pareurs autour.

Des **chaussettes blanches tirées du sac ou des chaussons** sont obligatoires.

Ne pas s'asseoir, ni s'allonger sur les banquettes.

Ne jamais sauter à deux sur un trampoline sauf pour les aides et les parades pour les entraîneurs.

Les trampolines (encastrés ou non) restent ouverts, les petits tapis spécifiques « parade » ainsi que les gros tapis de chute sur banquette sont à replacer sur les trampolines en fin de séance. Ces tapis sont spécifiques au trampoline et ne doivent en aucun cas être utilisés dans un autre cadre.

### **Fast-track – Piste de tumbling :**

Pour des raisons de sécurité, aucun sportif ne peut utiliser le fast-track et la piste de tumbling sans la présence de l'entraîneur formé à leur emploi.

Ne pas s'asseoir, ni s'allonger sur la piste de fast-track ..

### **Praticable :**

La capacité maximale du praticable est de 15 personnes.

C'est un agrès comme un autre et doit être utilisé en tant que tel ; **ce n'est pas une aire de jeux.**

Aucun engin n'est autorisé, hormis les tapis de chute, sur le praticable.

### **Longes :**

L'utilisation des longes se fait sous la responsabilité d'un entraîneur adulte et formé à son emploi.

*A compléter après installation*

*Cf règlement ville de publier*

